

Section 6.—Primes et subventions

Primes.—Lorsque le gouvernement juge à propos d'encourager la production d'une denrée particulière, les primes qu'il paye remplacent les droits de protection. Par le passé, le Canada s'en est beaucoup servi*, mais la seule prime payée ces dix dernières années par le gouvernement fédéral est celle de 49½c. la tonne sur le charbon bitumineux extrait au Canada et utilisé dans la sidérurgie. Les primes versées les années financières terminées le 31 mars 1931 à 1941 paraissent à la p. 570 de l'*Annuaire* de 1942; celles des années financières subséquentes sont comme suit:

<i>Année terminée le 31 mars—</i>	<i>Tonnage sur lequel la prime est payée</i>	<i>Prime payée</i>
1942.....	765,775	\$379,059
1943.....	766,144	379,241
1944.....	646,875	320,203
1945.....	709,091	351,000
1946.....	656,781	325,107

Après la déclaration de la guerre en 1939, des indemnités de temps de guerre sont introduites par les gouvernements fédéral et provinciaux en vue d'encourager la production de denrées particulières et produisent un effet semblable à celui des primes (la province de l'Alberta, par exemple, établit une indemnité de 4c. la livre sur la laine au cours de cette période). Ces indemnités sont expliquées dans les diverses sections des éditions de guerre de l'*Annuaire* où elles se rattachent directement à la production.

Des primes sont payées aussi par certains gouvernements provinciaux. Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, en vertu de la loi des mines ayant trait au charbon, verse un remboursement sur le loyer à bail moyennant certaines conditions et dont le montant est de \$4,140 chaque année en 1943 et 1944, de \$4,260 en 1945 et \$4,230 en 1946. En Ontario, subordonné à la loi de la prime sur le minerai de fer, adoptée en 1937, les sommes suivantes sont payées: \$118,705 en 1939, \$313,864 en 1940, \$302,016 en 1941 et \$306,090 en 1942; aucune prime n'est accordée depuis 1942. De son côté, la Colombie-Britannique prévoit des primes sur la production de fonte en gueuses et d'acier, mais actuellement ces matériaux ne sont pas produits dans cette province.

Subventions sur le charbon.†—Cette forme d'aide pour la production de charbon canadien commence en 1926. Un comité spécial de la Chambre des communes recommande que des expéditions d'essai de charbon domestique de l'Alberta soient faites par chemin de fer et par voie des lacs vers le Canada central et que le gouvernement songe à venir en aide aux voituriers ou à l'agence qui transportent le charbon, afin d'étendre les marchés du charbon des Maritimes.

Un programme d'aide fédérale est né de ces mouvements d'essai. Cette aide a pris la forme de subventions de transport accordées par arrêté en conseil. En général, le gouvernement fédéral contribue la différence approximative du prix prévu du charbon canadien comparativement au charbon importé. Les méthodes adoptées pour parvenir à ces fins sont: (1) le paiement, sur les mouvements parti-

* Voir p. 570 de l'*Annuaire* de 1942.

† Cette matière est un résumé du rapport de la Commission royale sur la houille, 1946. Pour plus amples détails, voir le chapitre 13 de ce rapport.